

nous apprend le testament de Jean de Thélis, seigneur de Charnay et de Lespinasse, qui porte la date du 19 septembre 1434, et dans lequel Guillaume est institué par substitution, conjointement avec son frère Antoine. Mais cette substitution fut sans effet, les institués du premier degré ayant eu des héritiers directs (1).

Depuis cette époque, il n'est plus fait aucune mention de Guillaume d'Albon, et Châtillon d'Azergues avec Bagnols devint l'apanage exclusif de son frère Antoine d'Albon.

Ce fut du temps de ce dernier que le duc de Bourbon, qui était en même temps comte de Forez et seigneur de Beaujolais, prétendit à la suzeraineté de Châtillon d'Azergues, de Bagnols et de plusieurs autres fiefs, que le traité de 1173 avait placés dans le domaine de l'Eglise de Lyon et qui depuis cette époque n'avaient jamais cessé de relever du chapitre. Pour résister à ces prétentions injustes, il fallut l'intervention du sénéchal de Lyon qui, par un acte du 4 avril 1459, fit défense au seigneur de Châtillon, ainsi qu'aux possesseurs des autres fiefs contestés, de rendre au duc de Bourbon un hommage qui n'était dû qu'à l'Eglise de Lyon (2).

La fille unique d'Antoine d'Albon, Jeanne, fut mariée, le 16 février 1453, à Roffec de Balzac, au nom duquel il fit renouveler les terriers de Châtillon, en 1464. Roffec de Balzac appartenait à une ancienne famille de l'Auvergne qui avait emprunté son nom à la petite ville de Balzac, près de Brioude. Son premier auteur connu, Odon, seigneur de Balzac, vivait en 814, sous Louis le Débonnaire. Ce ne fut qu'au xv<sup>e</sup> siècle que les Balzac quittèrent leur manoir patrimonial pour suivre nos rois dans nos guerres contre les Anglais. Mais depuis cette époque, ils ne s'é-

(1) Mazures de l'Isle Barbe, p. 588.

(2) De la Murc. *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, publiée par M. de Chantelauze, II, p. 252.